

LA POLITIQUE LOCALE DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Document d'orientation préparatoire au conseil municipal du 28 mars 2022

La politique locale de sécurité et de prévention de la délinquance est une politique publique à part entière qui a pour objectif l'amélioration durable de la sécurité et de la tranquillité publiques au plus proche de tous les domaines de la vie quotidienne. Elle se situe au confluent des champs éducatif, social, de l'insertion professionnelle, de la sécurité et de la justice

À Louviers, cette politique publique s'appuie sur une stratégie municipale formalisée dans un document adopté en 2015 par le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance. La mise en œuvre de cette stratégie a donné un cadre et des moyens à l'action locale qui sous-tendent la baisse de la délinquance observée ces dernières années.

Comprendre les causes de la délinquance pour mieux les combattre ; c'est l'ambition de la Ville de Louviers qui poursuit une politique d'équilibre entre prévention et fermeté, à travers les orientations stratégiques 2022-2027 pour une sécurité du quotidien.

SOMMAIRE

I – La mise en œuvre de la stratégie municipale de sécurité et de prévention de la délinquance adoptée en 2015 a donné un cadre et des moyens à l'action locale

1. Les priorités définies par la stratégie municipale de sécurité et de prévention de la délinquance de 2015
 - a. *Enrayer le sentiment d'insécurité*
 - b. *Prévenir la délinquance des mineurs*
 - c. *Agir contre les violences intrafamiliales et les addictions*
2. Une nouvelle organisation des services municipaux
 - a. *La création du service sécurité-proximité*
 - b. *Le renforcement des moyens alloués à la police municipale*
 - c. *L'intégration des médiateurs sociaux au CCAS*
 - d. *La création d'un service d'animation de la vie sociale*
3. La mise en place de nouveaux outils de prévention
 - a. *Le rappel à l'ordre*
 - b. *Le conseil pour les droits et les devoirs des familles*
 - c. *Le groupe nominatif*
 - d. *La prévention spécialisée*
4. La modernisation et l'extension du dispositif de vidéo-protection
5. Des résultats tangibles
 - a. *Approche quantitative*
 - b. *Approche qualitative*

II – Orientations stratégiques 2022-2027 pour une sécurité du quotidien

1. *Créer une police municipale mutualisée entre les communes de Louviers et d'Incarville*
2. *Ouvrir le débat sur le zonage police / gendarmerie*
3. *Investir dans les aménagements urbains de sécurité*
4. *Agir avec l'Education nationale pour promouvoir une citoyenneté active*
5. *Promouvoir la participation des habitants*

6. Aller vers les victimes et lutter contre le non-recours aux droits
7. Conclure avec l'Etat un contrat de sécurité intégrée

I – LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE MUNICIPALE DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE ADOPTEE EN 2015 A DONNE UN CADRE ET DES MOYENS A L'ACTION LOCALE

1. Les priorités définies par la stratégie municipale de sécurité et de prévention de la délinquance de 2015

La municipalité a réactivé le 11 juillet 2014 le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) jusqu'alors laissé en sommeil. Une **stratégie municipale** a été formalisée et adoptée en avril 2015. Elle a défini trois priorités : enrayer le sentiment d'insécurité, prévenir la délinquance des mineurs et agir contre les violences intrafamiliales et les addictions.

a. Enrayer le sentiment d'insécurité

Le sentiment d'insécurité est autant le fait d'incivilités perpétrées dans l'espace public que d'actes de comportements délictueux à proprement parler qu'il s'agisse de cambriolages, de vitesses excessives ou d'agressions physiques.

Pour enrayer le sentiment d'insécurité, la stratégie municipale de 2015 a souligné la nécessité de renforcer les relais de proximité que sont notamment les centres sociaux Pastel (aux Acacias) et La Chaloupe (à Maison Rouge). Les missions de la police municipale ont été recentrées pour décharger le service de tâches périphériques qui n'étaient pas directement liées aux besoins de la population en termes de sécurité et de proximité.

Un travail de mise en réseau des acteurs a également été mené, notamment dans le cadre de la cellule de veille qui réunit les services de la Ville et du CCAS, les bailleurs sociaux, l'Éducation nationale, des représentants associatifs, les services de l'État.

b. Prévenir la délinquance des mineurs

Face au constat d'un abaissement de l'âge des auteurs d'actes de délinquance, il s'agit d'intervenir plus vite et plus tôt. La stratégie municipale a identifié la nécessité de développer les actions d'aide à la parentalité et de responsabilisation des jeunes délinquants. Cela a conduit à mieux identifier les jeunes les plus vulnérables, dans le cadre d'une approche individualisée. Cette démarche s'est appuyée sur l'échange d'informations entre partenaires.

c. Agir contre les violences intrafamiliales et les addictions

Un certain nombre d'indicateurs révèlent des fragilités sociales et sociétales qui exposent une partie de la population lovérienne à un certain nombre de vulnérabilités. Il s'agit tout à la fois de savoir détecter les situations à risque, d'accompagner les victimes et de développer, notamment en lien avec le tissu associatif, les actions de prévention et de sensibilisation auprès des publics les plus fragiles.

S'agissant plus particulièrement des violences intrafamiliales, en recrudescence depuis la pandémie de Covid-19, l'enjeu est celui de l'accompagnement des victimes afin de les inciter à se faire connaître pour pouvoir être aidées. Elles ne sont en effet prises en charge que si une plainte est déposée ; or de nombreuses situations ne sont pas signalées. Le travail de proximité

effectué par les agents du CCAS a permis de détecter des cas de violences intrafamiliales et l'appartenance au réseau VIF permet la mobilisation de dispositifs adaptés pour aider les victimes.

2. Une nouvelle organisation des services municipaux

a. La création du service sécurité-proximité

L'organigramme des services de la Ville de Louviers a été modifié pour prendre en compte l'exigence d'une réponse appropriée à la population en termes de sécurité et de proximité.

Un service « sécurité-proximité » a ainsi été créé dès 2014 pour gagner en réactivité et en efficacité face aux demandes des habitants sur des sujets aussi divers touchant à des incivilités, vitesses excessives, troubles du voisinage, accompagnement des victimes, etc.

Ce service, composé de 3 agents (en sus des effectifs de la police municipale), permet de traiter les dossiers en « circuit court » en faisant le lien directement avec les partenaires concernés (police nationale, bailleurs sociaux, acteurs éducatifs, services techniques, agglomération, etc.) sans que l'utilisateur n'ait à effectuer lui-même nombre de démarches successives.

Il en découle une **réactivité et une efficacité de l'action publique** qui repose sur un suivi systématique des demandes des habitants afin de s'assurer de leur traitement. Depuis 2020, une délégation spécifique « suivi des demandes des habitants » est confiée à une élue de la majorité municipale.

b. Le renforcement des moyens alloués à la police municipale

La police municipale a vu ses conditions de travail et ses moyens d'action considérablement renforcés ces dernières années.

Elle a tout d'abord emménagé dans de **nouveaux locaux**, Place de la République, bien plus adaptés à l'accomplissement de ses missions. Le fonctionnement du service a été entièrement repensé avec **l'extension des horaires** et la création d'une **brigade de nuit** permettant d'assurer une présence de la police municipale en soirée, ce qui n'était jusqu'alors pas le cas.

Dans un contexte de menace terroriste aiguë, ciblant en particulier les personnels en uniforme, la municipalité a investi dans des **matériels de protection des policiers municipaux et leur armement**. Cela s'accompagne de séances de formation pour obtenir et conserver leur agrément.

Les matériels ont également été modernisés avec le **remplacement des véhicules** désormais équipés d'une rampe d'éclairage et disposant du déport de la vidéo-protection. Chaque policier municipal est également équipé d'une **caméra-piéton**. Ces caméras-piéton ont pour finalité la prévention des incidents au cours des interventions des agents de police municipale, le constat des infractions et la poursuite de leurs auteurs par la collecte de preuves, mais aussi la formation et la pédagogie des agents de police municipale.

S'agissant des **effectifs**, ils sont passés de 6 à 7 ETP en 2021, avec la perspective rapide de recruter un huitième policier municipal, soit **une augmentation de 25% de l'effectif depuis 2020**.

c. L'intégration des médiateurs sociaux au CCAS

La médiation sociale est définie « comme un processus de création et de réparation du lien social et du règlement des conflits de la vie quotidienne, dans lequel un tiers impartial et indépendant tente, à travers l'organisation d'échanges entre les personnes ou les institutions, de les aider à améliorer une relation ou de régler un conflit qui les oppose ».

La médiation sociale permet donc de prévenir et de régler les situations de conflits du quotidien, facilite l'accès aux droits, favorise la vie de quartier et les activités de cohésion sociale, et encourage la citoyenneté active.

Le Centre Communal d'Action Social de la ville de Louviers comprend 4 postes de médiateurs sociaux. **Désormais, et conformément au projet de service élaboré par les administrateurs et les agents du CCAS, les médiateurs sociaux travaillent en binôme avec les autres professionnels du pôle social.**

Ensemble, ils organisent des actions « hors-les-murs » du CCAS pour « aller vers » les personnes qui ne viendraient pas dans les lieux d'administration publique et prévenir la dégradation de la situation ou du climat social : de la maraude aux animations de quartiers, de la gestion de conflits de voisinage à l'accompagnement social, ils sont connus et reconnus des habitants de Louviers et sont très souvent sollicités par les autres services de la ville et les partenaires institutionnels ou associatifs.

Ils peuvent également s'appuyer, autant que de besoins, sur le Contrat Local de Santé Mentale, pour prévenir les situations préoccupantes et pour la gestion de situations psycho-sociales complexes.

d. La création d'un service d'animation de la vie sociale

Depuis 2020, l'animation de la vie sociale, la prévention et la participation citoyenne font l'objet d'une délégation à part entière confiée à l'une des 9 adjoints au maire. **Un service « animation de la vie sociale » a été structuré au sein du pôle « Vie éducative et sportive »** dont la mission est d'organiser et d'animer la vie sociale, en lien avec les centres sociaux, le monde associatif mais également tous les partenaires susceptibles d'apporter leur expertise et leur connaissance du terrain.

La ville de Louviers accueille également depuis 2019 le **dispositif départemental « Urbania »** qui propose des animations en pied d'immeuble dans les quartiers dits prioritaires de la politique de la ville. Pendant l'été, mais aussi désormais à chaque période de vacances scolaires, un programme d'animations est proposé aux habitants qui permet de développer et de maintenir le lien humain auprès des jeunes et, plus largement, des familles de ces quartiers.

Le lancement de la **plateforme « jaimelouviers.fr »**, véritable site des habitants de la ville, a également vocation à contribuer à l'animation de la vie de la cité, en s'appuyant sur la participation citoyenne.

3. La mise en place de nouveaux outils de prévention

a. Le rappel à l'ordre

Le rappel à l'ordre d'une personne mineure, créé par la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, est un outil à la disposition du maire destiné à apporter une réponse rapide et souple à des **faits non délictuels** de nature à entraîner un trouble au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité ou à la salubrité.

La municipalité l'a instauré en 2015. Il s'agit d'un dispositif de prévention de la délinquance proche du domaine pénal qui nécessite l'instauration d'un dialogue entre le maire et le procureur de la République. Ce protocole a pour objet d'organiser l'échange d'informations entre élus et parquet et permet au maire de s'assurer que la justice n'envisage pas de suites.

Les faits suivants peuvent notamment être concernés : l'absentéisme scolaire, la présence constatée de mineurs non accompagnés dans des lieux publics à des heures tardives, les incivilités commises par des mineurs, les incidents aux abords des établissements scolaires, les conflits de voisinage, les bruits ou tapages injurieux ou nocturnes, certaines atteintes légères à la propriété publique, l'abandon d'ordures, déchets, matériaux ou autres objets, la divagation d'animaux dangereux.

Le rappel à l'ordre prend la forme d'une injonction verbale adressée par le maire, dans le cadre de son pouvoir de police et de ses compétences en matière de prévention de la délinquance. Le mineur concerné doit se présenter avec ses parents, ou le cas échéant ses représentants légaux ou, à défaut, une personne exerçant une responsabilité éducative à son égard.

Entre 2015 et 2021, le maire de Louviers a procédé à **15 rappels à l'ordre**.

b. Le Conseil pour les droits et les devoirs des familles (CDDF)

Le CDDF a pour objectif de venir en aide aux parents de mineurs en difficultés en responsabilisant les parents, à travers la restauration de l'autorité parentale et le respect des valeurs de la République.

Il crée un cadre de dialogue chargé à la fois **d'écouter et de proposer des mesures d'accompagnement des familles** rencontrant des difficultés dans l'éducation de leurs enfants.

Ce n'est pas un tribunal municipal. Il a pour fonction de recommander, conseiller, d'aider et d'accompagner. Il s'agit de suivis courts, limités dans le temps (6 mois – 1 an). Il

ne s'agit pas d'une tutelle permanente des familles. Le long terme est réservé au conseil départemental ou à l'autorité judiciaire.

Le CDDF peut être saisi chaque fois que le comportement de l'enfant entraîne des troubles à l'ordre, à la tranquillité ou à la sécurité publics. **Trois CDDF se sont tenus à Louviers entre 2016 et 2021.**

c. Le groupe nominatif

En janvier 2021, à l'initiative conjointe de la ville et de l'État, autour du sous-préfet, de la procureure de la République, de la Commissaire de police de Louviers / Val-de-Reuil et des acteurs de l'Éducation nationale, un « **groupe nominatif** » a été mis en place à Louviers dans le cadre du CLSPD.

Ce dispositif recense l'identité de jeunes âgés de 16 à 25 ans, susceptibles de basculer dans la délinquance. **Il doit permettre la détection précoce et un suivi individualisé.** L'objectif est d'éloigner les personnes ainsi ciblées d'une trajectoire menant vers la délinquance et de les orienter vers le chemin de la réinsertion professionnelle.

À ce jour, **une dizaine de jeunes lovériens sont suivis dans le cadre de ce dispositif.**

d. La prévention spécialisée

La prévention spécialisée s'appuie sur des **actions éducatives en direction des jeunes et des groupes de jeunes, en rupture ou en souffrance, en voie de marginalisation ou déjà marginalisés.** Il s'agit de prévenir et d'anticiper les conflits en agissant directement au contact des jeunes et des familles dans les quartiers, par des actions de terrain très diverses.

Dans le département de l'Eure, les actions de prévention spécialisées sont portées par l'**IFEP**, association loi de 1901, qui outre Louviers, intervient également à Évreux, Vernon et Val-de-Reuil.

L'équipe départementale de l'IFEP est basée à Louviers, dans des locaux mis à disposition au sein de la résidence des Tisserands. **Deux éducateurs spécialisés interviennent quotidiennement sur le territoire municipal et l'IFEP est désormais intégrée au CLPD,** dans une approche partenariale avec l'ensemble des acteurs de prévention qui interviennent à Louviers.

4. La modernisation et l'extension du dispositif de vidéo-protection

En 2014, la ville de Louviers était équipée de 26 caméras de vidéo-protection, mais la plupart d'entre elles n'étaient pas en état de fonctionner, faute de contrat d'entretien. Quant au déport des images vers le commissariat de police nationale, il était hors d'usage. Un audit a été réalisé et un plan d'action déployé.

Un de maintenance a été souscrit, le déport vers le commissariat de police nationale a été réalisé ; il est désormais également effectif dans les véhicules de la police municipale. Le L'extension du parc de caméras a été amorcé à compter de 2016 et le réseau de vidéo-protection relié à la fibre, ce qui permet une excellente qualité d'image.

Au 1^{er} janvier 2022, **100 caméras sont installées à Louviers**, et 29 supplémentaires le seront d'ici à la fin de l'année, faisant passer le parc de vidéo-protection à 129.

La vidéo-protection s'inscrit dans le respect d'un cadre juridique très rigoureux de protection des libertés publiques. Initialement déployé dans le quartier de Maison Rouge, puis aux Acacias, le dispositif de vidéo-protection a été étendu notamment au centre-ville, au quartier Maupassant et, à terme, le long de Seine-Eure Avenue sur le parcours du Bus à Haut Niveau de Service.

Cette extension a bénéficié d'importants co-financements du FIPD et du département de l'Eure, qui ont abondé les crédits inscrits au budget municipal.

Une partie du parc de caméras est la propriété de bailleurs sociaux qui les ont installées au sein de leurs résidences. C'est par exemple le cas du logement familial de l'Eure dans le quartier de La Londe, avec qui la ville de Louviers a conventionné pour pouvoir exploiter les images de 35 caméras.

Il est également à noter que des caméras de surveillance ont été installées dans les bus du réseau de **transport urbain « SEMO »** déployé à Louviers et dans l'agglomération Seine-Eure, avec des résultats très positifs en termes de sécurité et de prévention de actes de délinquance.

Enfin, en 2021, la ville de Louviers a mis en place un dispositif de **vidéo-verbalisation** qui permet de verbaliser les infractions à partir de l'exploitation des images de vidéo-protection, sans que soit nécessaire la présence physique d'un agent verbalisateur.

5. Des résultats tangibles

Les résultats obtenus se mesurent à l'aune de l'approche partenariale développée depuis 8 ans et d'une approche opérationnelle par dossiers prioritaires. Agir ensemble et dans la même direction, dans le respect d'un équilibre entre prévention et répression : c'est l'approche retenue par la municipalité qui réunit autant que de besoin la cellule de veille du CLSPD pour traiter des sujets concrets et envisager les solutions adaptées.

a. Approche quantitative

Les statistiques transmises par le commissariat de police de Louviers / Val-de-Reuil rendent compte d'une **baisse significative de la délinquance à Louviers** et ce, de façon continue depuis 2014.

Cette baisse s'est amplifiée sur la période récente, puisqu'entre 2019 et 2021, les atteintes aux biens au diminué de 46%. Les vols avec violence ont chuté de 62%, les vols par effraction de 65%, les vols de véhicules de 60%.

Le nombre de réquisitions positives d'images de vidéo-protection est en augmentation sensible puisqu'il a quasiment doublé passant de 55 en 2020 à 104 en 2021.

Dans le champ économique, les faits d'escroquerie sont en retrait de 22%.

On note en revanche une **augmentation des atteintes à l'intégrité physique** de l'ordre de 41% et surtout des violences conjugales qui connaissent une hausse de 81%. Il s'agit d'un phénomène constaté au niveau national qui n'est pas sans lien avec les périodes de confinement instaurées pendant la crise sanitaire mais aussi, la parole libérée à la suite de l'affaire Weinstein.

b. Approche qualitative

L'approche retenue par la municipalité consiste à définir des priorités d'actions faisant converger l'intervention de ses partenaires (police nationale, parquet, préfecture, services sociaux, acteurs éducatifs, bailleurs sociaux, etc.) dans l'objectif d'obtenir des résultats.

Qu'il s'agisse par exemple du 14 juillet ou de la nuit de la Saint-Sylvestre, aucun feu de véhicule ou trouble à l'ordre public n'ont ainsi été signalés ces deux dernières années ; cela est à en partie à rapprocher des actions de prévention et d'animation de la vie sociale menées dans les quartiers. Il n'en reste pas moins la persistance de certaines nuisances, en particulier en été, liées à des tirs d'artifice ou à des incivilités sur l'espace public de nature à provoquer des troubles du voisinage, et qui nécessitent de poursuivre et d'amplifier ce travail de longue haleine consistant à s'emparer des causes de tels comportements.

Le règlement de certains dossiers s'inscrit dans la durée au vu des temps d'enquête nécessaires et qui requièrent une grande confidentialité. Il en va notamment de la **lutte contre les trafics de stupéfiants** où trois réseaux ont été démantelés : deux par la gendarmerie (rue du Matrey et à La Londe) et un par la police nationale (à Maupassant).

En lien avec les services de l'État, une action ciblée a également été menée **rue des 4 Moulins** après la plainte, par des riverains, de nuisances nocturnes à répétition liées à des établissements de nuit. Un **Comité opérationnel départemental anti-fraude (CODAF)** a été réalisé le 15 août 2020 et les contrôles mutualisés entre police municipale et police nationale se sont multipliés. En janvier 2021, une fermeture administrative de 15 jours a été prononcée à l'encontre d'une épicerie de nuit en infraction réitérée avec la réglementation. La rue a depuis été équipée d'une caméra de vidéo-protection et une veille active est réalisée par les services de police au service de la tranquillité publique.

Parmi les sujets récurrents figurent également **la vitesse excessive** et, à certaines périodes de l'année, **les rodéos** dans l'espace public ou privé. Là aussi, une action efficace nécessite une parfaite coordination entre les services de la ville et ceux de l'État pour aboutir à des saisies de deux roues et sanctionner les auteurs de ces infractions. S'agissant des rodéos qui se produisent sur des terrains privés – ce qui est le cas du parking d'Intermarché – la police municipale n'a le droit d'intervenir que si elle y est expressément autorisée, par convention, par le propriétaire du site.

Le rythme des **verbalisations** effectuées par la police municipale a quant à lui nettement augmenté, passant de 680 en 2018 à 1108 en 2021. Sur ce total de 2021, 820 ont concerné les infractions au stationnement et 40 ont porté sur des vitesses excessives. Pour l'année 2022, sur la seule période allant du 1^{er} janvier au 15 mars, on dénombre déjà 425 verbalisations dont 377 pour non-respect des règles de stationnement.

Le rythme des verbalisations s'est également intensifié pour motif d'ivresse sur la voie publique, en lien avec les comportements de groupes d'individus au city-stade du Boulevard Jules Ferry et au jardin public Aristide Briand. C'est le résultat des rondes régulières de la police municipale qui sont programmées sur ces sites.

II – ORIENTATIONS STRATEGIQUES 2022-2027 POUR UNE SECURITE DU QUOTIDIEN

1. Créer une police municipale mutualisée entre les communes de Louviers et d'Incarville

La création d'une police municipale mutualisée entre Louviers et Incarville va permettre de doter la commune d'Incarville d'un service de police municipale tout en permettant à la ville de Louviers **d'augmenter l'effectif de sa police municipale, le faisant passer de 7 à 8 policiers municipaux.**

Cette mutualisation est facilitée du fait de la **continuité territoriale** entre les deux communes. La police municipale mutualisée sera ainsi compétente sur le périmètre géographique commun aux deux communes mais son action relèvera de l'autorité hiérarchique du maire de la commune sur laquelle elle intervient.

La convention de mutualisation est conclue pour **une durée de deux ans renouvelable une fois**. A l'issue d'une période de quatre ans, une nouvelle délibération concordante des deux conseils municipaux de Louviers et d'Incarville sera nécessaire pour poursuivre la mutualisation.

L'accord financier entre les deux communes prévoit la facturation par la ville de Louviers à Incarville **d'un huitième du coût de fonctionnement annuel du service de police municipal mutualisé** établi à un montant annuel forfaitaire de 59 500 euros.

Le conseil municipal d'Incarville s'est prononcé le 22 février 2022 en faveur de cette mutualisation. Le conseil municipal de Louviers doit se prononcer le 28 mars 2022 pour une entrée en vigueur de la convention de mutualisation à la date du recrutement effectif d'un 8^e policier municipal.

La mutualisation de la police municipale devrait également aller de pair avec **l'intégration de la commune d'Incarville au CLSPD de Louviers.**

2. Ouvrir le débat sur le zonage police / gendarmerie

Le transfert en 2006 du commissariat de police de Louviers à Val-de-Reuil s'est révélé **très préjudiciable pour les Lovériens en termes de sécurité de proximité** L'implantation du commissariat hors de la ville centre n'a répondu à aucun critère objectif, si ce n'est des considérations politiques partisans de l'époque.

Le commissariat de police de Louviers / Val-de-Reuil souffre d'un manque évident d'effectifs. Il aura fallu la mobilisation des élus de tous bords politiques pour obtenir **une**

quinzaine d'effectifs supplémentaires au cours de l'année 2021, qui ne compensent toutefois pas la diminution du nombre d'agents observée au cours de la décennie écoulée.

Signe également du manque d'attractivité du commissariat, la « **valse des commissaires** » : pas moins de sept depuis 2014 ...

Malgré ces conditions difficiles, **les effectifs de police nationale effectuent un travail remarquable et la coopération avec la police municipale fonctionne parfaitement**. Mais force est de constater que **l'éloignement géographique du commissariat est un handicap majeur pour la ville de Louviers et ses habitants**.

Ceci est d'autant plus vrai que, située en zone police, la ville de Louviers héberge une gendarmerie flambant neuve financée par l'Agglomération Seine-Eure, ouverte en 2019 ! Cette situation pour le moins cocasse suscite l'incompréhension légitime de la population et des élus.

Alors que le ministère de l'Intérieur a ouvert une réflexion sur le redécoupage des zones police et gendarmerie, **il serait pertinent de conduire une étude sur la pertinence du zonage actuel à l'échelle de l'agglomération Seine-Eure**. Notre capacité à améliorer le service public apporté à la population ne doit souffrir aucun tabou.

3. Investir dans les aménagements urbains de sécurité

La municipalité a lancé le 3 janvier 2022 une **étude globale sur la réalisation d'aménagements urbains de sécurité** en réponse, notamment, à la perception de vitesses excessives et d'incivilités routières sur certains axes.

L'objectif poursuivi consiste ainsi à mieux **identifier les zones à risque et accidentogènes** pour les modes actifs (piéton et cycliste) et à identifier des solutions d'aménagement et/ou d'équipements pour pallier ces désagréments.

Cette étude doit ainsi permettre :

- d'identifier, quantifier et organiser la maîtrise des trafics ;
- de proposer des aménagements pour assurer la sécurité des déplacements ;
- d'apaiser la circulation automobile ;
- de réduire et d'anticiper les conflits d'usage entre les différents modes de déplacement qui sont appelés à se diversifier dans la durée ;
- d'améliorer la qualité et le cadre de vie en limitant les nuisances liées aux déplacements ;
- de proposer un phasage adapté au rythme de transformation de la ville, à la capacité d'évolution des comportements et au calendrier des investissements programmés ou programmables.

Le travail de recension des zones de dangerosité, conduit en lien avec les riverains permettra ensuite de **prioriser les aménagements à effectuer et d'inscrire leur financement au plan pluriannuel d'investissement (PPI) de la ville**.

4. Agir avec l'Éducation nationale pour promouvoir une citoyenneté active

Promouvoir une citoyenneté active participe incontestablement à l'esprit de responsabilité et au savoir vivre ensemble. Lutter efficacement contre les incivilités n'est pas chose facile lorsque les comportements décriés ne relèvent pas d'une infraction pénale. C'est pourquoi il est nécessaire d'agir dans la durée sur des leviers non juridiques que sont notamment la parentalité et, plus largement, l'éducation.

Dans cet esprit, le partenariat avec les acteurs de l'Éducation nationale est indispensable. Au collège ou au lycée, l'exclusion d'un élève n'est pas forcément une réponse adaptée pour des adolescents en crise. C'est pourquoi la Ville de Louviers s'est engagée, avec les chefs d'établissements, à étudier au cas par cas la mise en œuvre de « **mesures de responsabilisation** » à travers l'accueil, dans ses services, d'élèves exclus temporairement du collège. C'est une façon de ne pas laisser le jeune exclu livré à lui-même, ce qui serait contreproductif. Le service municipal d'accueil impliquera l'élève dans l'exécution de tâches ou missions habituelles relevant d'actions de solidarité, d'actions culturelles et sportives, d'animation ou de formation à des fins éducatives.

En raison de la crise sanitaire, ces mesures de responsabilisation n'ont pas encore été mises en œuvre, mais la municipalité est déterminée à les activer, pas seulement pour les collégiens mais également pour les lycéens.

Lors de la réunion du CLSPD du 8 mars 2022, il a également été convenu de **renforcer le partenariat entre la ville et les établissements scolaires autour d'actions de citoyenneté pérennes**, tout au long de l'année scolaire. La création d'une « **Académie citoyenne** » de Louviers, pour les jeunes volontaires de 18 ans, participe également de cette démarche de promotion d'une citoyenneté active. Le **conseil municipal des jeunes**, installé le 28 janvier 2022, a également prévu la mise en œuvre d'actions citoyennes visant à lutter contre les incivilités constatées en ville, relatives notamment au sujet de la propreté.

Enfin, il faut préciser qu'au-delà du seul cadre scolaire, la ville de Louviers accueille également régulièrement au sein des services municipaux des personnes accomplissant des travaux d'intérêt général (TIG). La présence, au sein du **Tribunal de proximité de Louviers** rouvert depuis le 1^{er} septembre 2021, d'un délégué du procureur permet notamment de traiter des alternatives aux poursuites pénales.

5. Promouvoir la participation des habitants

Impliquer les habitants est une condition du succès des actions menées. À cet égard, l'action de la municipalité se déploie dans trois directions :

- Orienter l'**animation de la vie sociale** à travers le soutien aux initiatives portées par les habitants et le tissu associatif. Il s'agit notamment de porter des projets en lien étroit avec les habitants, à l'instar de l'installation d'un équipement de cross-fit dans le quartier de Maison Rouge. Autre exemple : s'appuyer sur le label « Terre de jeux » pour envisager des actions de prévention par le sport. Enfin, des animations autour de métiers de la sécurité sont envisagées telles que le projet « Village Prox Aventure » envisagé sur le Parvis Arnaud Beltrame.
- S'appuyer sur la **plateforme des habitants de Louviers** « **Jaimelouviers.fr** » pour encourager la participation des habitants, par exemple autour de projets citoyens, comme des nettoyages urbains. Ce site des habitants permet également de déployer

des actions du type « voisins vigilants » qui contribuent à la sécurité et à la tranquillité publiques.

- Miser sur la création de la **régie de quartier** en faisant confiance aux habitants des quartiers prioritaires, impliqués et responsabilisés dans l'amélioration du cadre de vie.

6. Aller vers les victimes et lutter contre le non-recours aux droits

Dans une démarche volontariste de « **ville inclusive** » la municipalité entend développer toutes les actions concrètes permettant d'« *aller vers* » les publics les plus fragiles.

Il s'agit en particulier de prévenir les risques qui pèsent sur des publics cibles tels que :

- Les enfants et les adolescents au vu du **risque numérique** liés à un mauvais usage d'internet ;
- Les personnes atteintes de troubles mentaux non pris en charge. La création à Louviers d'un **conseil local de santé mentale** vise à mieux répondre à cette problématique.
- Les **victimes d'addiction** liées à l'alcool et à la drogue ;
- Les **victimes de violences sexuelles et en particulier de violences intrafamiliales**. La ville de Louviers est cosignataire du protocole départemental de prévention et lutte contre les violences faites aux femmes.

La municipalité poursuit un double objectif : d'une part, accompagner les victimes identifiées par un suivi sur-mesure et dans la durée et d'autre part, informer et sensibiliser les personnes de leurs droits quand elles n'y ont pas recours, volontairement ou involontairement.

Espace France Service, conseiller numérique, CCAS, réseau associatif, centres sociaux... tous les outils, dispositifs et structures présentes à Louviers doivent être mobilisés pour atteindre cet objectif.

7. Conclure avec l'État un contrat de sécurité intégrée

La Ville de Louviers va solliciter le préfet de l'Eure pour étudier l'opportunité de conclure avec l'État un **contrat de sécurité intégrée** (CSI).

Le CSI peut en effet être initié par l'État ou les élus et doit reposer sur un diagnostic partagé sur l'état de la délinquance et sur les moyens engagés afin d'identifier les besoins. En outre, il associe l'ensemble des partenaires locaux et doit intégrer les différents champs d'action : sécurité intérieure, justice, prévention de la délinquance, mineurs, transports, éducation nationale, radicalisation... Il inclut également les outils contractuels existants (stratégie territoriale de prévention de la délinquance, contrat local de sécurité, contrat de ville...).

L'intérêt d'un CSI repose sur les **engagements réciproques** qu'il prévoit sur le temps du mandat municipal. Il peut s'agir des effectifs de sécurité (police ou gendarmerie), d'actions menées dans le cadre de la politique de la ville, de la prévention de la radicalisation... et ceux des collectivités signataires (effectifs de policiers municipaux, nombre de caméras, partenariat opérationnel...).

Ces orientations stratégiques 2022-2027 s'appuient sur le bilan de la politique municipale déployée depuis 2014 au service de la sécurité et de la prévention de la délinquance, et dont les résultats sont au rendez-vous.

On ne saurait toutefois minimiser le sentiment d'insécurité qui peut perdurer ici où là, lié à des incivilités difficiles à combattre, et qui nécessite un volontarisme de chaque jour et des moyens adaptés.

La politique locale de sécurité et de prévention de la délinquance appelle à l'humilité et au pragmatisme. Elle nécessite la mobilisation de tous les acteurs autour d'objectifs et de priorités partagées. Elle doit s'appuyer sur une stratégie précise et faire l'objet d'une évaluation continue.

C'est dans cet esprit que sera élaborée, sur la base de ce document d'orientation, la mise à jour de la stratégie municipale de sécurité et de prévention de la délinquance, qui sera soumise à l'adoption du prochain CLSPD.
